



## Décision de radiodiffusion CRTC 2005-436

Ottawa, le 26 août 2005

### **Atlantic Stereo Ltd.**

Moncton (Nouveau-Brunswick)

*Demande 2004-0870-0*

*Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-56*

*7 juin 2005*

### **CJXL-FM Moncton – renouvellement de licence**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CJXL-FM Moncton, du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2012.
2. Le Conseil a reçu une intervention à l'appui de la présente demande.
3. La licence sera assujettie aux **conditions** énoncées dans *Nouveau formulaire de licence pour les stations de radio commerciales*, avis public CRTC 1999-137, 24 août 1999.
4. Parce que cette titulaire est régie par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et soumet des rapports au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, le Conseil n'évalue pas ses pratiques concernant l'équité en matière d'emploi.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*

